



2022/023

1.1.7

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	18
Pouvoirs	5
Exprimés	23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 3 février 2022, s'est réuni le **10 février 2022** en séance ordinaire à dix-neuf heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

OBJET

TRAVAUX DE VOIRIE
ROUTE DE L'ETANG

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU (départ à 21h20), M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, Mme Catherine FOUGERE (arrivée à 20h00), Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD (arrivé à 19h30), M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Roland GRANGER, M. Patrick MORTIER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Céline HAY, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET, M. Dominique CHARTIER, Mme Pauline RAGUET.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
M. Patrick MORTIER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON
M. Yoann CARGOUET a donné pouvoir à Mme Cindy BOUILLARD
M. Christophe NIVET a donné pouvoir à M. Jean-Noël THOMAZEAU
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

☒ M. Nicolas ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Nicolas BESNIER, adjoint en charge de la voirie rurale, rappelle qu'il est nécessaire de procéder à de gros travaux de réfection de la voirie, Route de l'Etang. Les travaux seront réalisés dans le cadre de l'accord-cadre pour les travaux de voirie et réseaux 2019-2022. Un nouveau procédé de retraitement à l'émulsion est proposé permettant des travaux plus vertueux au niveau environnemental et moins onéreux. Le montant du chantier s'élève à : 139 802,54 € HT selon les conditions du marché accord-cadre travaux de voirie et réseaux 2019-2022, pour une surface de voie de 3 230 m².

La commission voirie rurale a émis un avis favorable à ce chantier.

Le début des travaux est prévu en juin 2022 pour une durée d'environ une semaine.

Sur avis de la commission voirie rurale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder aux travaux de réfection de la route de l'Etang selon la technique de retraitement à l'émulsion, dans les conditions proposées par l'entreprise CHARIER TP dans le cadre de l'accord cadre travaux de voirie et réseaux, pour un montant de 139 802,54 € HT,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 14 février 2022

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le

23/02/2022

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST

